

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**18 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU  
MAIRE – EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE 2017**

Monsieur le Maire expose qu'un emprunt a été négocié en fin d'année 2016 pour le Service de l'Eau Potable et le montant perçu en janvier 2017.

Les caractéristiques des contrats sont les suivantes :

**Budget Eau Potable :**

Financier : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes  
Montant : 230.000 €  
Durée : 20 ans  
Echéances : semestrielles, la première échéance étant fixée au 20 juillet 2017  
Type : Prêt à taux fixe  
Taux : 1,42 %

Par ailleurs, la commune a contracté 3 lignes de trésorerie tant pour le budget principal que pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Les caractéristiques de ces lignes sont les suivantes :

### Budget principal

Financier : Agence France Locale  
Montant maximum : 750.000 €  
Conditions : EONIA (flooré à 0) + 0,35  
Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017  
Commission de non utilisation : 0,10 %  
Commission d'engagement : 0,08 %, soit 600 €

### Assainissement

Financier : Agence France Locale  
Montant maximum : 150.000 €  
Conditions : EONIA (flooré à 0) + 0,35  
Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017  
Commission de non utilisation : 0,10 %  
Commission d'engagement : 0,08 %, soit 120 €

### Eau potable

Financier : Agence France Locale  
Montant maximum : 500.000 €  
Conditions : EONIA (flooré à 0) + 0,35  
Durée : 1 an à compter du 27 septembre 2017  
Commission de non utilisation : 0,10 %  
Commission d'engagement : 0,08 %, soit 400 €

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017



LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017